

Faire de votre taxe d'apprentissage un outil de promotion de l'industrie et de vos métiers ! Attribuez le solde de votre taxe d'apprentissage à l'APMI

Vous êtes nombreux à nous faire part de vos difficultés de recrutement.

L'évolution de la démographie peut accentuer le déficit de compétences.

Pour répondre à vos enjeux de maintien et de développement des compétences, de recrutement de talents et de formation des jeunes, notamment par l'apprentissage, nous intensifions nos actions de promotion sur notre territoire.

Votre contribution est essentielle pour soutenir l'attractivité et la promotion de l'industrie.

En affectant à l'Association pour la Promotion des Métiers Industriels, APMI, vous participez directement aux actions d'attractivité de vos métiers et filières !

Les sommes qui nous ont été affectées en 2022 nous ont permis de multiplier nos actions et événements de promotion de vos métiers et de vos industries dans l'Ain (Forums, salons, interventions ludiques et pédagogiques auprès des collégiens, lycéens et prescripteurs, ...).

En 2023, le gouvernement a réformé le mode d'affectation du solde de la Taxe d'apprentissage.

Comment désormais affecter mon solde de taxe d'apprentissage à l'APMI ?

- 1 Connectez-vous à SOLTéA à partir du 24 mai avec vos identifiants Net-Entreprise
- 2 Accédez au moteur de recherche pour trouver APMI Aura
Pour accélérer votre recherche, utilisez l'un des critères :
SIRET : 89910144800012
Raison Sociale : ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES METIERS DE L'INDUSTRIE EN AUVERGNE-RHONE-ALPES
Sigle : APMI-Aura
UAI : APMI AURA n'a pas de N° UAI
- 3 Affectez le montant de votre solde à APMI-Aura
- 4 Confirmez votre affectation à apmi@uimm01.fr en précisant le nom de votre structure, votre SIRET et le montant affecté.
Cette confirmation permet de vous assurer de la bonne affectation des fonds qui sont déterminants pour la promotion de vos métiers.

Notre équipe se tient à votre disposition pour vous accompagner dans toutes vos démarches et répondre à toutes vos questions.

Nous comptons sur vous et sur la mobilisation de tous les industriels du territoire afin de disposer de moyens à la hauteur de vos attentes et ambitions.

Industriellement vôtre !
François Perrier, Président de l'UIMM de l'Ain



AVEC la TAXE d'APPRENTISSAGE 2022

Nous avons pu réaliser

+60 actions de promotion

(Salons , Forums, Odyssées de l'industrie, ...)

**+20 000 personnes participantes
à ces actions de promotion**

+ 120 entreprises

**ont versé leur taxe à l'APMI Aura
pour le territoire de l'Ain**

Forums métiers & orientation



Mini-stages au coeur des ateliers industriels



Odyssées de l'industrie

Découverte ludique & pédagogique
des métiers de l'industrie



Interventions dans les ets Scolaires



L'industrie & les évènements grand public



Des outils pour les prescripteurs (Kit métiers, ...)



+ d'infos ? Besoin d'aide ?

Anthony Morel 06 66 66 10 37
apmi@uimm01.fr